

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
des délibérations du 23 janvier 2026
DEL-2026-06**

Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 37
* de Représentés : 3
* de Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Mme. Valérie FERRANDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Charles GIACOMI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, Mme Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Angé SENCY, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme Christiane MARIOTTI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, M. Grégory BIAGGI, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNONCENZI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Jean-François MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

OBJET: Budget M49 GD Décision modificative N°3: ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2025-93 en date du 16 décembre 2025.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 26 janvier 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 janvier 2026. L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois janvier à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de communes, sous la présidence de Antoine POLI

.Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Benoît BRUZI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

Le Président informe les membres du Conseil communautaire que, suite à une erreur matérielle, il convient d'annuler et de remplacer la délibération n°2025-93 en date du 16 décembre 2025, dans le cadre du budget général M49 GD de l'exercice 2025 adopté le 14 avril 2025.

Décision modificative votée qui comportait une erreur matérielle :

<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses		
Chapitre 012		
6218 -		5 153,11 €
Chapitre 67		
6712		2 053,11 €
673		3 100,00 €
Total :		- €

<u>Investissement</u>		
Dépenses		
Chapitre 10		
10222		11 391,76 €
Chapitre 20		
2031		35 916,00 €
Chapitre 21		
21532 -		46 280,00 €
Chapitre 23		
2315 -		1 027,76 €
Total :		0,00 €

La nouvelle décision modificative comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses		
Chapitre 012		
6218 -		5 153,11 €
Chapitre 67		
6712		3 100,00 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

673	2 053,11 €
Total :	- €

<u>Investissement</u>	
Dépenses	
Chapitre 10	
10222	11 391,76 €
Chapitre 20	
2031	35 916,00 €
Chapitre 21	
21532 -	46 280,00 €
Chapitre 23	
2315 -	1 027,76 €
Total :	0,00 €

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré**

DECIDE

- **D'annuler et de remplacer** la délibération n°2025-93 en date du 16 décembre 2025.
- **D'approuver** la décision modificative N°3 susvisée.

**Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre,**

Le Président,



Antoine POLI